

# PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

## CONVOCATION DU 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la Présidence de Jean-Philippe CLERC.

**Présents (12)** : CETRE Thomas, CHARNET Madisson, CLERC Jean-Philippe, FEBVRE Pascal, GAUTHERON Raphaël, GREBOT Chantal, GREEN Samantha, GREGOIRE Danaelle, MALET Bruno, PARODAT Caroline, PIOTELAT Anne-Laure, VIGOUREUX Tristan.

**Excusés (3)** : GRAPPE Pascal (pouvoir donné à FEBVRE Pascal), SECOND Pascal (pouvoir donné à CETRE Thomas), ZANCHI Catherine (pouvoir donné à MALET Bruno)

**Secrétaire de séance** : PARODAT Caroline

**Nombre de présents : 12**

**Nombre de votants : 15**

**Secrétaire de séance : Mme Caroline PARODAT**

Madame Caroline PARODAT a été désignée en qualité de secrétaire à l'unanimité par le conseil municipal. M. le Maire propose de nommer un autre secrétaire de séance en cas d'absence de Caroline, Monsieur Tristan VIGOUREUX se porte volontaire avec l'accord de l'ensemble du conseil municipal.

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 03 avril 2026
3. Intervention de Nina GUICHARD, Technicienne ONF
4. Relevé des décisions
5. Compte-rendu des réunions
6. Commissions CCBHS
7. Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales
8. Nomination des membres du Comité de Pilotage Projet Photovoltaïque
9. Stérilisation des chats errants : convention AFFA
10. Frelon à pattes jaunes (dit asiatique) : sensibilisation des habitants
11. Demandes de subventions
12. Urbanisme
13. Informations et questions diverses

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point "Nomination des délégués à la commission communale des Impôts directs".

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce changement. L'ordre du jour est adopté et modifié comme suit :**

1. Nouvel ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 03 avril 2026
3. Intervention de Nina GUICHARD, Technicienne ONF
4. Relevé des décisions
5. Compte-rendu des réunions
6. Commissions CCBHS
7. Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales
8. Nomination des délégués à la commission communale des impôts directs
9. Nomination des membres du Comité de Pilotage Projet Photovoltaïque
10. Stérilisation des chats errants : convention AFFA
11. Frelon à pattes jaunes (dit asiatique) : sensibilisation des habitants
12. Demandes de subventions
13. Urbanisme
14. Informations et questions diverses

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 2. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2026

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

## 3. Intervention de Madame Nina GUICHARD – technicienne ONF

Monsieur le Maire accueille Madame Nina Guichard, technicienne ONF, invitée en début de séance pour présenter les activités de l'ONF sur la forêt de Commenailles.

Elle explique que la gestion de la forêt est assurée par l'**Office National des Forêts (ONF)**, qui intervient en tant que service public mandaté par l'État pour appliquer le **code forestier**. Cette gestion repose sur un document stratégique appelé l'**aménagement**, qui planifie la vie de la forêt sur une période de **20 ans**.

L'aménagement forestier suit trois orientations principales pour équilibrer les besoins environnementaux et économiques :

- **La protection** : conservation de la biodiversité, de la faune, de la flore, ainsi que la préservation des sols et de l'eau.
- **La production** : organisation des prélèvements de bois pour générer des recettes pour la commune.
- **L'accueil du public** : entretien des infrastructures comme les sentiers de grande randonnée (GR) et les espaces d'accueil.

La forêt s'étend sur **538,25 hectares**, répartis en 10 cantons. Elle est principalement composée de **chêne sessile** (résistant au sec), de **chêne pédonculé** (adapté à l'humidité) et de **hêtre**.

Un changement majeur est en cours : la forêt passe d'un régime de « **taillis sous futaie** » (historiquement utilisé pour le bois de chauffage) à une « **futaie régulière** ». Ce choix répond à l'évolution de la demande vers le **bois d'œuvre** pour la construction, bien que cette conversion prenne plusieurs générations. La forêt de Commenailles doit s'adapter aux besoins modernes de construction tout en respectant le rythme biologique très lent de l'écosystème forestier.

Le principe de la **futaie régulière** consiste à gérer une parcelle de forêt de manière homogène, où tous les arbres ont approximativement le **même âge**. Ce mode de gestion suit un cycle long d'environ **200 ans** et s'organise sur des surfaces d'un seul tenant, généralement de **1 à 5 hectares**.

Voici les étapes clés de ce traitement :

- **Croissance en hauteur** : durant les 25 premières années, les arbres sont maintenus très serrés pour les forcer à chercher la lumière et ainsi pousser bien droit.
- **Éclaircies** : une fois la hauteur souhaitée atteinte, on retire certains arbres pour laisser de la place aux autres, ce qui leur permet de s'étoffer et de grossir.
- **Objectif de production** : ce système vise prioritairement la production de **bois d'œuvre** (sciage, charpente), car il permet d'obtenir de longues billes de bois de qualité.
- **Renouvellement** : à la fin du cycle, on récolte les arbres matures pour laisser la lumière aux semis déjà installés au sol, lançant ainsi une nouvelle génération.

Ce traitement est privilégié pour son **efficacité économique**, car il permet de regrouper les interventions et l'utilisation des machines sur des surfaces rentables. Le traitement irrégulier de la forêt présente des avantages environnementaux significatifs, mais il comporte également des contraintes financières et techniques pour la commune.

Avantages du traitement irrégulier :

- **Aspect écologique et responsable** : mode de gestion plus **responsable au niveau écologique**.
- **Préservation du paysage** : contrairement au traitement régulier, la forêt conserve le **même aspect visuel** tout au long de sa vie. On n'y voit jamais de parcelles totalement vides, car les prélèvements sont ponctuels et ne concernent que des arbres isolés ou de très petites zones.

Coûts et inconvénients du traitement irrégulier :

- **Coût financier élevé** : ce traitement est beaucoup plus onéreux que le traitement régulier (qui se fait sur des surfaces de 1 à 5 hectares d'un seul tenant) car il nécessite de faire intervenir des ouvriers et des machines pour des **interventions dispersées**. Les frais de déplacement pour de si petites zones nuisent à la rentabilité économique.
- **Incertitude de la régénération** : ce n'est pas une méthode garantie, Nina cite l'exemple d'une forêt à Arc et Senans où, malgré l'enlèvement de bois pour favoriser ce traitement, aucun semis naturel n'est apparu.
- **Complexité de gestion** : l'Office National des Forêts (ONF) est moins habitué à ce type de gestion, ce qui rend sa mise en œuvre plus difficile sur le plan opérationnel.

En résumé, si le traitement irrégulier est privilégié pour la **biodiversité et l'esthétique**, le traitement régulier reste la norme pour la production de bois d'œuvre en raison de son **efficacité économique**.

La gestion de la forêt de Commenailles rencontre plusieurs difficultés techniques et climatiques :

- **Les dégâts climatiques** : un sinistre important (tempête) survenu le **20 juillet 2025** a causé de nombreux **chablis** (arbres déracinés ou cassés), nécessitant deux phases de nettoyage et d'exploitation intensives jusqu'en 2026.
- **Les échecs de régénération naturelle** : dans certaines parcelles (comme la parcelle 45), des retards dans l'exploitation des grumes et l'absence de travaux de nettoyage ont entraîné la perte des semis naturels. Les essences concurrentes, comme le **tremble**, peuvent étouffer les jeunes chênes si l'on n'intervient pas à temps.
- **Le coût des plantations** : suite à ces échecs de régénération, la commune doit investir massivement dans la plantation.
- **L'équilibre financier** : bien que la forêt soit globalement bénéficiaire, il est important d'avoir une vision budgétaire sur le long terme pour lisser les recettes et les dépenses sur plusieurs années.

Madame GUICHARD se définit elle-même comme jouant un rôle de vulgarisation pour rendre la gestion forestière accessible aux élus, tout en apportant une expertise technique rigoureuse sur des documents stratégiques comme l'aménagement forestier.

Monsieur le Maire et le Conseil municipal remercient Madame Guichard de cette intervention très claire. Il est convenu de se retrouver sur un prochain RDV en forêt pour des explications sur le terrain, date à trouver.

#### 4. Relevé des décisions

<u>N° de délibération</u>	<u>Libellé</u>	<u>Résultat du vote</u>
-		-
<u>03/04/2026-01</u>	<u>Subvention à la ligue de l'enseignement</u>	- <u>Pour : unanimité</u>
		-
<u>03/04/2026-02</u>	<u>Droit à la formation des élus</u>	- <u>Pour : unanimité</u>
		-
<u>03/04/2026-03</u>	<u>Création et composition des commissions communales et groupes de travail</u>	<u>Pour : unanimité</u> -
<u>03/04/2026-04</u>	<u>Nomination du correspondant de la défense</u>	<u>Pour : unanimité</u> -
<u>03/04/2026-05</u>	<u>Relations avec les associations</u>	<u>Pour : unanimité</u>
-	-	

#### 5. Compte rendu des réunions

- **Mardi 07/04 - Webinaire AMJ Finances** : plusieurs conseillers ont suivi cette formation proposée par l'Association des Maires du Jura, sur la thématique des finances communales.
- **Mercredi 08/04 - réunion CMJ** : c'est une des dernières réunions du groupe de jeunes représentants du village, qui pour rappel finiront leur mandat de 2 ans en juin prochain. Cette réunion a permis de préparer la chasse aux œufs, le plan et la logistique, un rappel a été fait aussi sur les cérémonies à venir (journée des déportés du 26 avril et victoire du 8 mai). Monsieur le Maire souligne le travail de Caroline Parodat avec Anne-Laure Piotelat sur la préparation de cette 2<sup>ème</sup> édition de la chasse aux œufs. Les élus du conseil entament ensuite une réflexion sur la façon de constituer une nouvelle équipe CMJ à la rentrée prochaine, la tranche d'âge, avec l'intention de se rapprocher des écoles.

- **Mercredi 08/04 - Frelons** (voir point 11)
- **Jeudi 9/04 - Groupe de travail cadre de vie « fleurissement ».** Pour ce groupe de travail, nous avons souhaité, avec leur accord, impliquer Monsieur Daniel AUCLAIR, Mesdames Colette ROY et Déborah STREZELCKI. Nous avons fait le point sur les achats et les stocks (terreau, paillage...) des années précédentes et établi un bon de commande. Nous avons également échangé sur les difficultés d'arrosage car plants trop éloignés des points d'eau, plusieurs pistes de réflexions ont été menées.
- **Vendredi 10/04 - Monsieur le Maire évoque une réunion avec Monsieur Loïc MARECHAL sur les animations sport :** Plusieurs idées ont été évoquées comme celle de faire une initiation au judo sur le city stade avec 2 bénévoles animateurs. Une seconde animation basket est aussi envisagée, comme l'an dernier. Une idée de randonnée des maisons bressanes pourrait aussi être organisée sur l'angle du cross training.
- **Samedi 11/04 - CCAS après-midi récréative -** Très bon spectacle d'improvisation de Salim Nalajoie - les séniors étaient ravis de l'animation 40 personnes au total dont l'ancienne et la nouvelle équipe du CCAS – le spectacle d'environ 1h30 a été suivi par un goûter.
- **Dimanche 12/04 - CMJ Chasse aux œufs -** Comme l'an dernier il s'agissait de trouver des mots grâce à des énigmes disposées dans des œufs cachés sur le parcours. Il a plu toute la journée, et le parcours a dû être réduit. Pratiquement toutes les personnes inscrites sont venues malgré le mauvais temps, des œufs en chocolat ont été offerts par la municipalité à tous les jeunes participants, avec un moment convivial offert aussi aux parents présents. Le maire remercie les encadrants du conseil municipal.
- **Jeudi 16/04 -** (voir point 6 de l'ordre du jour)
- **Vendredi 17/04 - Elections du SIVOS -** Tristan VIGOUREUX a été élu vice-président. Catherine ZANCHI est déléguée. Il a été présenté un historique des évolutions et un point sur la fermeture de classe évitée pour 2026 car on dépasse encore la barre des 100 élèves à la rentrée 2026 (104 élèves prévus en septembre 2026). Des mises aux normes de sécurité sont nécessaires, elles feront l'objet d'arbitrages budgétaires.
- **Samedi 18/04 - Matinée intégration AMJ -** Monsieur le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Pascal FEBVRE, s'y sont rendus pour suivre deux sessions de formations sur le fonctionnement du Conseil municipal et le pouvoir de police du maire et des adjoints.
- **Mercredi 22/04 - Groupe de travail Communication -** Il s'agissait de faire un état des lieux des outils de communication actuels et sur le bulletin trait d'union, avec un partage des accès aux différentes plateformes et les premières pistes de travail pour améliorer la gestion de la communication.
- **Mercredi 22/04 - AG ADMR à Larnaud -** Monsieur le Maire a participé à cette AG, Commenailles est un soutien financier très important pour l'ADMR, cette structure ayant un grand nombre de bénéficiaires à Commenailles.
- **Jeudi 23/04 - SIDEC élections des délégués -** Le comité syndical s'est réuni à Commenailles. 4 délégués pour le canton ont été élus : David GUYOT (Larnaud), Dominique MICHELET (Saint Lothain), Jean-Claude BOISSARD (Rye), Jean-Philippe CLERC (Commenailles).

## 6. Délibération n°24/04/2026-01 : Commission CCBHS

Monsieur le Maire rappelle que c'est Monsieur Stéphane LAMBERGER, Maire de Bletterans, qui a été élu Président de la CCBHS. Les VP sont :

	VICE-PRESIDENT	COMMUNE	COMMISSIONS
1	Jérôme TOURNIER	Maire de Domblans	Tourisme, attractivité territoriale et projet de grand site
2	Daniel SEGUT	Maire de Hauteroche	Aménagement du territoire, urbanisme, planification, eau et ass.
3	Fabrice GRIMAUT	Maire de Desnes	Développement économique, innovation et au dynamisme
4	Sylvie PARIS FAUDOT	Maire de Lombard	Solidarité, action sociale et service à la population
5	Denis LEGRAND	Maire du Vernois	Enfance et services éducatifs
6	Quentin PAROISSE	Maire de Fontainebrux	Vie associative, jeunesse et citoyenneté
7	Eddy LACROIX	Maire de Plaineoiseau	Développement culturel, animation du territoire et patrimoine
8	Laurent BESANCON	Maire de Blois-sur-Seille	Transition écologique, environnement et mobilités
9	Michel TROSSAT	Maire de Passenans	Voirie, infrastructure et réseaux
10	Pascal RAULT	Adjoint à Chapelle-Voland	Patrimoine communautaire, bâtiments et moyens généraux
11	Marie-Paule CLOSA	Maire de Toulouse-le-Château	Finances, prospective et stratégie budgétaire

Monsieur le Maire s'est porté candidat au bureau communautaire et a été élu avec 9 autres personnes.

Suite à l'élection du Conseil Communautaire, 12 commissions ont été créés par les vice-présidents. Chaque membre du conseil municipal est interrogé sur son souhait d'intégrer les commissions communautaires. Il faudra donner cette liste de noms avant le 27 mai. Nous n'avons pas encore connaissance du rythme de réunion de chaque commission.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications données,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de nommer aux différentes commissions de la CCBHS :**

COMMISSIONS	REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
Tourisme attractivité territoriale et projet Grand Site	Tristan VIGOUREUX
Aménagement du territoire, urbanisme, planification, PLUI	Samatha GREEN
Eau et assainissement (dont SPANC)	Pascal GRAPPE
Développement économique, à l'Innovation et au Numérique	Jean-Philippe CLERC
Solidarités, Action sociale, Services à la population (dont EVS)	Caroline PARODAT
Enfance et aux Services éducatifs	Madisson CHARNET
Vie associative, jeunesse et citoyenneté	Caroline PARODAT
Développement culturel, animation du territoire et patrimoine	Anne-Laure PIOTELAT
Environnement, transition écologique, et mobilités	Pascal SECOND
Voirie, Infrastructures et réseaux	Pascal FEBVRE
Patrimoine communautaire, bâtiments et moyens généraux	Pascal GRAPPE
Finances, prospective et stratégie budgétaire	NEANT

<b>POUR : 15</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

#### **7. Délibération n°24/04/2026-02 : nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire explique le principe de cette commission qui veille à la régularité des listes électorales. Elle doit se réunir **entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour précédant chaque scrutin et au moins une fois par an**, même les années sans élection.

Cette commission est composée de trois membres :

- Un **conseiller municipal** est désigné parmi les volontaires, ou à défaut le plus jeune conseiller municipal ;
- Un **délégué de l'administration** désigné par le préfet ou le sous-préfet ;
- Un **délégué du président du tribunal judiciaire** complète la commission.

Après un tour de table des conseillers municipaux, Madame Danaelle GREGOIRE se porte volontaire, avec Madame Chantal GREBOT en suppléante.

Monsieur le Maire propose comme autres membres :

- Délégué de l'administration désigné par le Préfet : **Monsieur Jean Marc MOIMEAU en titulaire et Madame Carole CUINET en suppléante**
- Délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire : **Madame Virginie PERCEVAUX en titulaire et Monsieur Loïc MARECHAL en suppléant.**

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications données,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de nommer à la Commission des listes électorales :**

- Volontaire conseiller municipal : Madame Danaelle GREGOIRE en titulaire et Madame Chantal GREBOT en suppléante
- Délégué de l'administration désigné par le Préfet : Monsieur Jean Marc MOIMEAU en titulaire et Madame Carole CUINET en suppléante
- Délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire : Madame Virginie PERCEVAUX en titulaire et Monsieur Loïc MARECHAL en suppléant.

<b>POUR : 15</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

## 8. Délibération n°24/04/2026-03 : nomination des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs

La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) ;
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R. 198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est **consultatif**. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, **les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale**.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" qui recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion. Ces listes 41 sont mises à disposition de la commune une fois par an sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou, à défaut, envoyées sur papier.

L'administration fiscale peut participer à la réunion de la CCID, mais cela n'est ni obligatoire, ni systématique. La fréquence de participation de l'administration fiscale à la CCID de chaque commune est déterminée en fonction des enjeux locaux.

La CCID est composée de 7 membres : le Maire (membre de droit) et 6 commissaires et leurs suppléants.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications données,

Après débat,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de nommer à la Commission Communale des Impôts Directs :**

MEMBRE DE DROIT : Jean-Philippe CLERC	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Catherine ZANCHI	Jean-Pierre MAZUE
Daniel AUCLAIR	Jean BOURDY
Jean-Louis VINCENT	Philippe FEBVRE
Richard LACROIX	Jean-Paul BOUDARD
Yves LAMARD	Thomas CETRE
Bruno MALET	Danaelle GREGOIRE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 9. Délibération n°24/04/2026-04 : nomination des membres du Comité de Pilotage Projet Photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle aux nouveaux élus la genèse du projet de parc photovoltaïque, initié en 2020, il est situé sur l'ancienne décharge municipale au lieu-dit « Les platières de la Croix ». La commune ne voulait pas consommer de surface agricole ni de surface forestière, ce qui réduisait de façon notable la taille du projet et les sites envisageables, il fallait aussi avoir la maîtrise foncière du terrain. La municipalité souhaitait revaloriser cette double friche industrielle (carrière puis décharge) avec cette action vertueuse et contribuer à effacer une partie de l'image désastreuse qu'a laissée cette décharge dans la mémoire des habitants.

Pour porter ce projet d'envergure, nous avons fait appel à la SEM EnR Citoyenne du Jura, structure publique dédiée au développement des énergies renouvelables sur notre territoire. Cette collaboration garantit une approche locale et citoyenne du développement énergétique. Après les premières études de faisabilité qui ont confirmé le potentiel du site, des études environnementales approfondies ont été menées sur une année complète. Ces investigations ont révélé la nécessité d'adapter le projet pour préserver en partie une zone humide : soit en réduisant la superficie du champ photovoltaïque, soit en mettant en place des mesures de compensation environnementale. Ces contraintes font actuellement l'objet d'études complémentaires en lien avec les services de l'état pour s'assurer définitivement de la faisabilité et de la rentabilité du projet dans sa version adaptée.

Après débat et échanges au sein du conseil, Monsieur le Maire propose de faire venir nos partenaires de la SEM Enr pour qu'ils puissent venir donner des explications techniques complémentaires aux nouveaux élus.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention de partenariat le 16 décembre 2023 pour le développement de ce projet photovoltaïque au sol sur la commune de Commenailles. Cette convention de partenariat préfigure les axes principaux de développement du projet et définit la gouvernance du partenariat, notamment via un comité de pilotage et un contrôle étroit de la société de projet par la commune. Le Comité de Pilotage se réunit pour décider des suites et mesures à prendre pour le Projet et le Partenariat au fil de son état d'avancement. Pour les besoins du projet, doivent être désignés pour le comité de pilotage (COFIL) deux représentants de la Commune.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications,

Après débat,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de désigner pour le comité de copilotage :**

- Monsieur Jean-Philippe CLERC – Maire
- Monsieur Pascal FEBVRE – 1<sup>er</sup> adjoint

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

#### **10. Délibération n°24/04/2026-05: Stérilisation des chats errants – Convention AFFA**

De nombreux retours d'habitants signalent la prolifération des chats errants sur la commune. Un couple de chats non stérilisés peut engendrer une descendance de 20 000 chats sur 4 ans. L'euthanasie ou déplacement des colonies est inefficace contre la prolifération car si on en enlève un ça libère le territoire pour un autre. La stérilisation stabilise automatiquement la population.

Il faut distinguer les chats errants des chats libres. Les chats errants sont non stérilisés, non identifiés et le nourrissage est interdit.

La municipalité a contacté l'association AFFA à Recanoz, pour mettre en place une convention tripartite entre la municipalité de Commenailles, l'AFFA, et la clinique vétérinaire de la Brenne à Toulouse le Château.

Il faudra :

- Identifier les lieux ou spots obligation d'affiche/avertissement aux propriétaires de chats
- Identifier les chats domestiques
- Se faire prêter des cages par l'AFFA
- S'équiper d'un lecteur de puce (si chat capturé et restitution propriétaire)
- Créer une équipe de bénévoles pour suivre les captures, les emmener chez le vétérinaire et les ramener sur place (Manon GUYOT, Florence GUYOT, Delphine GAUTHERON, Laurence TOURNIER sont volontaires)
- Référent/ interlocuteur côté commune : Raphaël GAUTHERON

Coût :

- 91€ pour une ovariectomie + marquage S dans l'oreille
- 103 € pour une ovariohystérectomie (stérilisation chatte gestante + marquage)
- 52€ pour castration + marquage0

La municipalité et l'AFFA participeront financièrement, selon les modalités suivantes : 20 € par stérilisation pour l'AFFA, le reste sera à la charge de la commune. L'intégralité des frais de stérilisations définis par la convention seront directement réglés par l'AFFA au(x) vétérinaire(s). La municipalité versera à l'AFFA sa participation financière dès réception des factures.

Monsieur le Maire propose un budget communal de 1000 €, qui pourra évoluer si le conseil municipal le décide.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications,

Après débat,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la signature de la convention de stérilisation des chats errants, approuve le budget de 1000 € et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

### 11. Frelons à pattes jaunes

Le piégeage des reines de frelons asiatiques est primordial pour limiter la prolifération des nids. Beaucoup de participation à l'atelier 37 personnes (partage des docs).

La commune s'est vu offrir un piège par le GDA39 (installé chez Pascal SECOND) et une communication Intramuros a été faite pour repérer les nids abandonnés et autres.

Messieurs Pascal SECOND et Raphaël GAUTHERON sont nos référents.

Il existe un site de référencement des captures et de nids <https://lefrelon.com>

Il reste des pièges en mairie que nous pourrions gérer dans des endroits stratégiques de la commune (Pascal SECOND, Raphael GAUTHERON et l'employé technique Bernard). Il faut signaler les anciens nids car il peut y avoir des reines à proximité.

### 12. Délibération n°24/04/2026-06 : Demandes de subventions

Monsieur le Maire indique avoir reçu 3 demandes de subventions :

- **Athlétic club de Commenailles** : soutien à l'association qui a mis en place un nouveau cours de cross training (remontée du nombre d'adhérent à 49) il y a maintenant 4 cours sur la semaine. Le conseil propose de donner 600 €.

- **Ecole de cyclisme GUIDON BLETTERANOIS** : 6ème Petit Tour du Jura (27 et 28 juin) passe par Commenailles (voie verte et tuilerie). Le conseil décide de soutenir cette association à hauteur de 100 €.

- **La Retraite sportive de Bletterans** (11 personnes de Commenailles sur 267 adhérents) : Proposition de donner 50 €.

Afin d'éclairer le mieux possible les élus et leur permettre de soutenir les futures demandes de subventions, le Conseil municipal demande s'il est possible d'obtenir le dernier compte rendu d'assemblée générale des associations demandeuses. Monsieur le Maire indique qu'il fera dorénavant la demande à chaque sollicitation.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications,

Après débat,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'octroyer :**

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
ATHLETIC CLUB de Commenailles	600€
GUIDON BLETTERANOIS de Bletterans	100€
RETRAITE SPORTIVE de Bletterans	50€

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

### 13. Urbanisme

	<u>Nom du demandeur</u>	<u>Adresse du projet</u>	<u>Référence cadastrale</u>	
<u>Déclarations de travaux acceptées</u>	<u>GORSE Alexandre</u>	<u>465 Rue des Chênes</u>	<u>ZR 103</u>	<u>Changement de menuiseries</u>
	<u>ROYER Aurélien</u>	<u>40 Rue des Beulets – La Piotière</u>	<u>ZK 41</u>	<u>Pose de fenêtres de toit + volets</u>
	<u>EDF solutions solaires/ MASUE Fabrice</u>	<u>190 Rue de la Guinetta</u>	<u>ZO 194</u>	<u>Pose d'un générateur photovoltaïque avec 14 modules en surimposition</u>
<u>Déclaration de travaux refusée</u>	<u>PATOIS Michel</u>	<u>150 Rue des Caillas – Le Villarnier</u>	<u>ZW 13</u>	<u>Transformation d'un appenti en pièce à vivre</u> <u>Transformation d'un bûcher en cellier</u> <u>Transformation d'une soue à cochon en bureau</u>
<u>Permis de construire accepté</u>	<u>PUTIGNY Maxime</u> <u>GAUGIER Cassandra</u>	<u>375 rue Sarrazin</u>	<u>ZO 192</u>	<u>Construction d'un garage ossature bois</u>
<u>Déclarations de travaux déposées</u>	<u>Au porc plein air</u>	<u>Rue de la Bouderonne – Le Villarnier</u>	<u>ZS 50</u>	<u>Installation d'un tunnel de maraîchage</u>
	<u>PIERRE Michel</u>	<u>55 Rue du Champ de Foire</u>	<u>ZP 108</u>	<u>Clôture panneaux rigides sur muret</u>
	<u>TETAT Agnès</u>	<u>455 Rue des Chênes</u>	<u>ZR 78</u>	<u>Changement fenêtres et portes + création 2 fenêtres</u>
	<u>REMICHI Karim</u>	<u>60 Rue de la Fromagerie</u>	<u>ZO 10</u>	<u>Changement fenêtres</u> <u>Carport</u> <u>Portail</u>
<u>Droit de préemption</u>	<u>SAS ACTIS</u> <u>NOTAIRES /GAUTHIER</u> <u>Françoise</u>	<u>640 Rue Sarrazin</u>	<u>D473</u>	<u>Prendre une délibération</u>

Monsieur le Maire explique que le conseil, dans les attributions de délégation, n'a pas encore donné délégation au maire pour le droit de préemption urbain, il faut donc délibérer en conseil. Il a été décidé à l'unanimité d'ajouter cette délégation au maire lors du prochain conseil du 29 mai.

La maison de Françoise GAUTHIER, située au 640 rue Sarrazin est en vente, il est proposé de ne pas exercer de droit de préemption sur ce bien.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications,

Après débat,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, valide le fait de ne pas préempter sur la vente de la maison de Françoise Gauthier située au 640 rue Sarrazin.**

<b>POUR : 15</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

#### **14. Informations et questions diverses**

- La mairie sera fermée les 2 et 9 mai 2026.
- Gens du voyage - arrivés sur le stade municipal le 17 avril, la municipalité n'a pas souhaité signer de convention car leur installation est illégale, un référé d'expulsion sera déposé rapidement par la CCBHS (le stade étant sous la compétence intercommunale).
- Salon de coiffure – Monsieur le Maire a rencontré la propriétaire du fond, Christelle DOMY, il lui a indiqué que la municipalité sera facilitatrice pour l'installation d'un nouveau gérant du salon, et si des travaux sont à faire, ces derniers seront menés en concertation avec le repreneur.
- Appartement du Vernois – Une procédure va être lancée contre le locataire.
- Tennis - Le club de Tennis annonce que pour la saison qui court jusqu'au 31/03/2027, les prix des cartes ont diminué de moitié : adhésion famille 25 € - individuelle 15 € - tarif journée 5 €. La municipalité salue cette initiative qui permettra de voir plus régulièrement des joueurs sur les terrains. Les cartes sont en vente en mairie et dans un second temps au bar Chez Sab.
- Evènements communaux à venir :
  - RDV à la terre lundi 27 avril 20 h (6<sup>ème</sup> réunion)
  - AG Comité des fêtes jeudi 30 avril 19 h
  - Cérémonie du dimanche 26 avril (Le dernier dimanche d'avril est chaque année dédié à la célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale. Cette journée a pour vocation de rappeler à tous ce drame historique majeur)
  - Cérémonie du vendredi 8 mai à 11h (victoire du 8 mai 1945)
  - SICTOM 18 mai pdt et vice pdt (Danaelle / Bruno)
  - Réunion CCAS prévue le 30 mai 9 h

#### **Evènements associatifs & autres :**

- Pizza Froco : samedi 25 avril
- Cinéma ABC : mardi 28 avril
- Concours de Pêche : samedi 9 mai
- Repair café fablab : samedi 9 mai
- Froco Vide grenier : dimanche 10 mai
- Chez Sab : spectacle humour & vin vendredi 22 mai

Sujet abordé par un élu : Plusieurs habitants et automobilistes ont remontés avoir rencontré des problèmes de comportement inappropriés à leur égard de la part de certains enfants qui sont régulièrement installés sur la voie roulante de la rue Sarrazin. Ces enfants ne semblent pas avoir conscience du danger de rester sur la route, avec des véhicules passant régulièrement. Monsieur Le Maire propose de passer les voir dans un 1<sup>er</sup> temps, une convocation des parents suivra si ce problème persiste.

Date des prochaines réunions du conseil municipal, les vendredis à 19 h 30 :

- 17 juillet ; 21 août ; 18 septembre ; 30 octobre ; 20 novembre ; 11 décembre.

Fin de la séance à 23h30

**Secrétaire de séance**

**Caroline PARODAT**



**Le Maire**

**Jean-Philippe CLERC**

